

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2013

Absents : Jacques DOMATTI, Jean-Paul MOUREY et Alain CUSSEY.

Absents excusés : Denys OLLIER et Cristina STRAPPAZZON (*procuration donnée à Simone VALOT*)

Secrétaire de séance : Christine HUMBERTJEAN

1. Procès-verbal de la séance du 25 janvier 2013

A l'unanimité, il est adopté sans observations.

2. ATESAT : renouvellement de la convention

Selon les termes de l'arrêté préfectoral du 21 août 2009, la commune de LIESLE est éligible à l'ATESAT.

En 2009, Mme le Maire a signé avec l'Etat une convention et la commune a ainsi bénéficié pendant trois ans des avantages de la mission d'assistance des services de la DDT.

Mme le Maire explique que cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre dernier. Elle précise que ce service qu'elle sollicite régulièrement est un appui technique indispensable dans la gestion communale et alerte le Conseil sur l'impossibilité de travailler correctement sans l'ATESAT.

L'exposé entendu, le Conseil, à l'unanimité, demande à Mme le Maire de solliciter M. le Préfet pour que la commune puisse continuer à bénéficier de l'ATESAT.

3. ERDF : convention pour l'accès à la version numérisée du plan du réseau

ERDF peut fournir aux collectivités des données numérisées des réseaux publics d'électricité sur le territoire.

On peut obtenir le tracé du réseau électrique, la position de postes de distribution, la position des postes clients et producteurs.

Ce service est facturé à 356.61 € HT (forfait) auquel il faut ajouter 1 € par tranche de 10 km de réseau, soit pour la commune 358.26€ H.T. Une convention doit être établie entre la commune et ERDF.

Le Conseil approuve à l'unanimité et autorise le Maire à signer cette convention.

4. Travaux place St Etienne, 2^{ème} tranche, et aménagement de sécurité rue Dornier : choix de l'entreprise

Mme le Maire rappelle au Conseil la consultation qui vient de s'achever pour la 2^{ème} tranche de travaux place St Etienne et les aménagements de sécurité rue Dornier.

Elle explique que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 6 février pour procéder à l'ouverture des plis et pour rendre un avis sur les candidatures des entreprises.

Effectué selon les critères suivants : prix (50%) et valeur technique des prestations (50 %), le choix de la commission a été le suivant :

- Lot Voirie: Entreprise ROGER MARTIN : 188 528 € HT.
- Lot Eclairage Public : Entreprise VIGILEC : 17 608 € H.T.

Considérant l'avis rendu par la commission d'appel d'offres, le Conseil autorise Mme le Maire à signer avec ces deux entreprises les marchés correspondants.

5. Dépense nouvelle d'investissement : matériel pour la salle des fêtes

Un percolateur à café et des casiers à verres pour la salle des fêtes ont été achetés dernièrement pour un total de 632.68€ T.T.C

A l'unanimité, le Conseil autorise Mme le Maire à engager cette dépense avant le vote du budget. La somme sera reprise au budget primitif 2013.

Un four micro onde professionnel sera aussi acheté prochainement. Le conseil approuve à l'unanimité.

6. Lot 'Espaces Verts' du quartier le château : résiliation du marché

Suite au décès du gérant de l'entreprise Les Jardins du Val d'Amour qui avait obtenu le lot 'Espaces Verts' du nouveau lotissement et en l'absence, à l'heure actuelle, d'un repreneur, Madame le Maire propose de résilier le marché et de relancer une consultation d'entreprises pour ce lot, selon la même procédure que le marché initial. Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition.

7. Tarif de la salle des fêtes : précision sur une particularité de location

En complément de la délibération du 25 janvier dernier sur les tarifs de la salle, Mme le Maire propose d'ajouter dans la catégorie 'Locations Particulières' : gratuité pour les associations liesloises organisatrices de manifestations lors du week-end de la fête patronale.

A l'unanimité, le Conseil accepte.

8. Réaménagement de la pâture 'Sur Roche' : proposition d'étude 'Natura 2000' par le Syndicat Mixte de la Loue

Classé en espace naturel sensible (Natura 2000), le site de Roche présente un enjeu intéressant pour l'environnement. Le Syndicat Mixte de la Loue propose d'engager une étude en vue d'un contrat 'Natura 2000' pour la réhabilitation des lieux.

Il s'agirait de mettre en place un pâturage avec des bovins, ovins. Des travaux de débroussaillage et de coupe de bois seront réalisés, la pose d'une clôture et des aménagements pastoraux (abreuvoirs, râteliers) seront installés.

L'étude est prise en charge par le Syndicat Mixte de la Loue.

Le Conseil approuve le projet.

9. Travaux déserte forestière : demande de subvention

Suite aux différentes réunions concernant l'aménagement d'une desserte forestière, Mme le Maire propose les travaux suivants sur les parcelles B1319, D1075 et D1076 :

- . création de 1180 ml de route empierrée et 950 ml de piste empierrée
- . création de trois places de dépôt et retournement

Le montant du projet s'élève à 90 882€ HT. Une subvention de 40 % peut être accordée, soit une aide de 36 352.80 €. Les travaux débiteront en 2014.

A l'unanimité, le Conseil :

- approuve le plan des travaux
- sollicite l'aide financière correspondante
- s'engage à inscrire au budget les sommes nécessaires, à financer la part non subventionnée et à respecter les délais d'exécution des travaux
- désigne l'ONF maître d'œuvre
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce projet

D'autre part, la commune de Lombard a un projet de desserte près du bois du Peu. Afin de réduire le coût des investissements elle propose à la commune de LIESLE de s'associer au projet en participant au coût d'une place commune de retournement. La commune de LIESLE n'aurait qu'un morceau de chemin à élargir et à consolider pour permettre de sortir les bois des parcelles 40 -41 - 42 - 43 - et 44 par cet aménagement de chemin forestier.

Le Conseil accepte le principe et demande à l'ONF d'étudier la faisabilité du projet.

10. Orientations budgétaires 2013

Le Conseil étudie les futurs investissements qui pourraient être inscrits sur le budget communal pour 2013.

11. Réforme des rythmes scolaires

Présentée par M. Pierre DAUDEY.

La réforme des rythmes scolaires est définie par le décret du 21 janvier 2013. L'entrée en vigueur de la réforme est prévue pour la rentrée 2013.

Si la commune souhaite reporter à la rentrée 2014 la mise en œuvre de la réforme, le Maire doit en informer l'inspecteur d'académie avant le 31 mars 2013.

Le principe de la réforme consiste à réduire la journée d'école les lundi, mardi, jeudi et vendredi de ½ h au minimum et de reporter ces heures le mercredi matin, la commune devant assurer l'accueil des élèves durant la période correspondante à la réduction d'horaire.

La commune a le choix d'organiser soit des activités gérées par des animateurs ou des intervenants (type Francas), soit uniquement des activités telles que celles réalisées actuellement au périscolaire.

La première solution conduit à un coût plus élevé car le taux d'encadrement doit être plus important.

L'Etat accordera pour un an une aide aux communes qui mettront en place la réforme à la rentrée 2013.

Après débat, le Conseil s'orienterait plutôt vers une solution consistant en un allongement de la pause méridienne d'une demi-heure tout en maintenant les horaires de début et de fin de journée et un report des deux heures le mercredi matin de 9h30 à 11h30.

Cette organisation permettrait à la fois de réduire la perturbation des enfants, la gêne pour les parents et le coût pour la commune.

Une réunion de concertation aura lieu à l'école le lundi 4 mars avec les enseignants et l'inspecteur des écoles.

Des renseignements seront pris auprès de la CAF, des Francas, de Familles Rurales et de l'ADMR pour une prestation extérieure.

Le sujet sera débattu à nouveau lors d'un prochain Conseil.

12. Questions diverses

- Le repas des Aînés de la commune se tiendra le samedi 11 janvier 2014.

- Christine HUMBERTJEAN informe qu'un concert gratuit se tiendra le **jeudi 4 avril** en l'église de Liesle avec l'orchestre symphonique de l'université de Franche-Comté. Une quarantaine de musiciens seront présents pour interpréter des morceaux de musique française et irlandaise.

Levée de séance à 0h10

